

RF Sous Préfecture de Narbonne
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 20/06/2022 011-211101720-20220613-DE_2022_818-DE

République française

DEPARTEMENT DE L'AUDE - Commune de HOMPS

Séance du lundi 13 juin 2022

Membres en exercice :
15

Date de la convocation: 13/06/2022

Présents : 13

L'an deux mille vingt-deux et le treize juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Béatrice BORT, en salle du Conseil Municipal

Votants: 13

Présents : Martial BESSIEUX, Béatrice BORT, Guy BOURDON, Anick COMBE, Dominique COMBE, Edith ESCOURROU, Virginie FONGARO, Anthony LOPEZ, Michel LOPEZ, Alexandre PACHOUTINSKY, Alda PENALA, Chantal ROLLAND, Claude SANTORO

Secrétaire de séance:
Dominique COMBE

Représentés:

Excusés:

Absents: Christine MOREL, Sylvain RIVIER

Objet: SIC modification statutaire - DE_2022_818

Vu les articles L.5211 à L.5212 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les modifications relatives au périmètre et à l'organisation des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale,

Vu la délibération du Syndicat Intercommunal de Cylindrage (S.I.C) n° 9/2022 du 13 avril 2022 visée par la Préfecture en date du 27 avril 2022 validant à l'unanimité des membres présents ou représentés les nouveaux statuts du syndicat notamment l'article 1 concernant la composition du syndicat et l'adhésion des communes de PRADELLES-CABARDES et de VILLALIER,

Considérant qu'il est nécessaire que les communes qui composent le S.I.C se prononcent sur l'adoption de ces nouveaux statuts,

Ayant ouï la proposition le Conseil Municipal et après délibération

↪ **APPROUVE** les nouveaux statuts du S.I.C. et l'adhésion des communes de PRADELLES-CABARDES et de VILLALIER,

↪ **MANDATE** Madame le Maire à signer tous actes et tous documents relatifs à cet objet.

Pour: 13 Contre: 0 Abstention: 0

Ainsi fait et délibéré Affichage le lundi 20 juin 2022

Madame le Maire

Béatrice BORT

